

Le conseil de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds siège en séance ordinaire ce lundi 7 juin 2021 à 19h00 à huis clos à la salle Amicale

Sont présents à cette séance :

MESSIEURS : Marc-André Routhier, Alexandre Malette, René Breton, Roger Cyr.

Sous la présidence de M. Philippe Chabot, maire.

Assiste également à la séance, par téléconférence : Mme Sonia Tardif /directrice générale et secrétaire-trésorière et M. Éric Guay responsable des travaux publics

### **ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Enregistrement de la séance du conseil municipal
3. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 3 mai 2021.
4. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
5. Adoption des comptes du mois.
6. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
7. Correspondance.
8. Période de questions.
9. Rapport de la MRC.
10. Rapport des conseillers.
11. Rapport du directeur des travaux publics.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

12. Rapport du maire 2021.
13. Élection municipale du 7 novembre 2021-Vote par correspondance pour les électeurs(trices) de 70 ans ou plus le jour du scrutin-date limite=1 juillet 2021
14. Demande au MAMH pour l'annulation du solde résiduaire au règlement d'emprunt numéro 365.
15. Avis de motion et dépôt règlement numéro 372 modifiant le règlement numéro 340 concernant le fonds de roulement afin de l'augmenter d'un montant de 150,000\$.
16. Avis de motion et dépôt du règlement numéro 373 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.
17. Invitation députée Isabelle Lecours -jeudi 17 juin 2021.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

18. Embauche d'un pompier volontaire.

### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

19. Politique familiale et plan d'action en faveur des aînés -Comité de pilotage.

### **TRANSPORT**

20. Entente Commission scolaire des Appalaches pour l'entretien de la pelouse pour la saison 2021 et le déneigement pour la saison 2021-2022.

## **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

21. Adoption du règlement numéro 369- amendant le règlement de zonage numéro 175.
22. Ventes aux enchères
  - a) Fermeture de la période
  - b) Ouverture d'une nouvelle période
23. Demandes de dérogations mineures :
  - a) 70 rue Dion, Diane Nadeau et Eric Guay
  - b) 460, rue principale, Louise Brouillette et Martin Dumas
24. Renouvellement mandat annuel pour le responsable de l'urbanisme, / inspecteur en bâtiment et en environnement.
25. Demande d'autorisation pour utilisation non agricole - exploitation d'une gravière/sablière-Lot P-4 446 688
26. Appui au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant la gestion de l'amiante et les résidus miniers amiantés (RMA).

## **LOISIRS ET CULTURE**

27. Camp de jour saison 2021– prévisions budgétaires et embauche.
28. Installation d'une thermopompe - salle Amicale.
29. Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs d'infrastructure Canada - Demande de financement pour le projet du Model School.
30. Fête du Canada.

## **DIVERS**

### **LEVÉE DE LA RÉUNION**

### ***LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR***

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 11 juin 2021;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2021-039, daté du 28 mai 2021, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est :

127-06-21

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos.

## ***ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL***

128-06-21 Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance du conseil municipal de Saint-Jacques de Leeds du 7 juin 2021 soit enregistrée et qu'elle soit disponible au public.

## ***ADOPTION DES MINUTES DU 3 MAI 2021***

129-06-21 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

## ***AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX***

M. Chabot en fait le suivi.

## ***ADOPTION DES COMPTES DU MOIS***

130-06-21 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

## ***POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :***

Adm. gén. :	21 650.97\$
Incendie :	10 436.40
Sécurité :	34 484.40
Voirie :	41 691.52
Hygiène du milieu :	9 299.12
Urbanisme :	569.59
Loisirs :	20 448.45
Salaires :	9826.89

<b>TOTAL</b>	<b>148 407.34\$</b>
--------------	---------------------

## ***RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES***

131-06-21 Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

## ***CORRESPONDANCE***

Une copie de la lettre du 25 mai 2021 de la Commission municipale du Québec est remise aux membres du conseil municipal. L'audit de conformité vise l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations.

Elle est déposée aux archives pour consultation.

## ***PÉRIODE DE QUESTIONS***

Monsieur Chabot invite les citoyens à la période de questions.

## ***RAPPORT DE LA MRC***

Monsieur Chabot a fait un résumé de la séance des maires tenue en mai.

## ***RAPPORT DES CONSEILLERS***

## ***RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS***

Il a été fait par M. Éric Guay.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### ***RAPPORT DU MAIRE 2021***

Le maire a présenté son rapport en séance tenante et il sera diffusé sur tout le territoire de la municipalité.

### ***ÉLECTION MUNICIPALE DU 7 NOVEMBRE 2021-VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTEURS(TRICES) DE 70 ANS OU PLUS DE JOUR DU SCRUTIN-DATE LIMITE = 1 JUILLET 2021***

**CONSIDÉRANT** que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

**CONSIDÉRANT** que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

**ET RÉSOLU** de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

***DEMANDE AU MAMH POUR L'ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 365.***

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

ATTENDU QU'une partie de ces règlements ont été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

133-06-21

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds informe le ministère des Affaires municipales et de l'habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe

Que la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

***AVIS DE MOTION ET DÉPÔT RÈGLEMENT NUMÉRO 372  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 340 CONCERNANT LE  
FONDS DE ROULEMENT AFIN DE L'AUGMENTER D'UN  
MONTANT DE 150,000\$.***

134-06-21

**AVIS DE MOTION** est donné par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le règlement numéro 372 modifiant le règlement numéro 340 concernant le fonds de roulement afin de l'augmenter d'un montant de 150,000\$.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par le maire.

***AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 373  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION  
CONTRACTUELLE.***

135-06-21

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le règlement numéro 373 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par le maire.

***INVITATION DE LA DÉPUTÉE ISABELLE LECOURS - JEUDI 17  
JUIN 2021***

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

***EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE***

136-06-21

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers que Monsieur Rick Macrea soit nommé comme pompier volontaire pour le service incendie de Saint-Jacques-de-Leeds.

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

***POLITIQUE FAMILIALE ET PLAN D'ACTION EN FAVEUR  
AÎNÉS - COMITÉ DE PILOTAGE***

**L'importance de réaliser une politique familiale**

Considérant l'importance d'assurer aux familles un milieu de vie de qualité, il est

137-06-21

proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds élabore une politique familiale dans un délai de 18 mois.

### **La nomination d'un élu responsable des questions familiales (RQF)**

138-06-21 Considérant l'impact de toutes décisions et de tous les projets du conseil sur la qualité de vie des familles, il est proposé par M. René Breton, appuyé par M. Marc-André Routhier, que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds désigne un de ses élus « responsable des questions familiales (RQF) », que cette personne ait pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes questions familiales, d'assurer la présidence du comité de la PFM et d'assurer, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique familiale. »

### **La désignation d'un élu spécifique au poste de RQF**

139-06-21 Il est proposé par M. René Breton et, appuyé par M. Marc-André Routhier, que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds désigne Madame Andréa Gosselin à titre de « responsable des questions familiales (RQF) », que cette personne assure un lien avec la communauté sur toutes questions familiales, qu'elle ait la responsabilité du comité de la PFM et qu'elle assure, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique familiale. »

### **Le comité ou commission de la PFM: sa composition, son mandat**

Considérant la volonté de la municipalité ou la MRC d'élaborer une politique familiale municipale (PFM) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles selon les étapes de la vie familiale;

Considérant que la municipalité ou la MRC est en période d'élaboration de sa politique familiale municipale;

Considérant que le cheminement de la PFM nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

Considérant que la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique familiale municipale;

Considérant que la PFM est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité ou de la MRC;

140-06-21 Il est proposé par M. René Breton, appuyé par M. Marc-André Routhier, que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds procède à la création d'un comité de la PFM sous la responsabilité de l'élu responsable des questions familiales (RQF) et que les personnes suivantes seront membres du comité de pilotage :

- Monsieur René Routhier
- Madame Natacha Bédard
- Madame Jolyanne Rodrigue
- Madame Carole-Anne Guérard
- Madame Kathy Létourneau
- Monsieur Charles Ostiguy
- Monsieur Normand Payeur

Le comité de la PFM aura pour mandat :

- D'assurer l'élaboration de la PFM :
  - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
  - en recommandant des projets porteurs de la préoccupation « famille ».
- De proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal;

- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
  - en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
  - en priorisant les éléments du plan d'action;
  - en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la PFM;
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir famille »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

### **L'adoption d'un budget pour la production de la PFM**

141-06-21 Considérant l'importance de réaliser une politique familiale, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier, que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds fasse une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien aux PFM du ministère de la Famille et du ministère responsable des Aînés,

qu'elle attribue un budget d'élaboration de 4500 \$ qui sera réparti sur une période n'excédant pas 21 mois et que la personne suivante Madame Cindy Gosselin soit désignée ou reconduite pour la coordination du projet.

### **L'identification d'un échéancier et des principales étapes de réalisation de la politique**

142-06-21 Il est proposé par M. René Breton et, appuyé par M. Marc-André Routhier, que la politique familiale et son premier plan d'action soient élaborés dans un délai de 18 mois.

### **L'adoption de la PFM et de son plan d'action**

- a) Document cadre
- b) Plan d'action

Considérant l'importance d'assurer une mise à jour de la politique familiale et de son plan d'action,

143-06-21 il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier, que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds fasse une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien aux PFM du ministère de la Famille et du ministère responsable des Aînés, qu'elle attribue un budget de 4500\$ qui sera réparti sur une période n'excédant pas 18 mois et que la personne suivante Madame Cindy Gosselin soit désignée ou reconduite pour la coordination du projet.

## **TRANSPORT**

### ***ENTENTE COMMISSION SCOLAIRE DES APPALACHES POUR L'ENTRETIEN DE LA PELOUSE POUR LA SAISON 2021 ET LE DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON 2021-2022***

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire demande à la municipalité d'exécuter les travaux d'entretien de la pelouse pour la saison 2021 de ses emplacements ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire des Appalaches ne souhaite pas procéder par appel d'offres et qu'elle demande à la municipalité d'exécuter les travaux de déneigement et de sablage de ses emplacements tel que prévu au devis effectif les années précédentes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire des Appalaches représenté par monsieur André Dallaire directeur des ressources matérielles propose de verser une compensation à la municipalité soit le montant payé pour l'année 2020 plus une indexation selon l'indice des prix à la consommation au 31 décembre de chaque année;

144-06-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte la demande de la Commission scolaire des Appalaches et exécute les travaux demandés.

Que les assureurs de la municipalité soient informés des services rendus à la Commission scolaire des Appalaches.

## **AMÉNAGEMENT. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### ***ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 369- AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 175***

145-06-21

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 369 amendement le règlement de zonage numéro 175 soit adopté et il l'est.

### ***VENTES AUX ENCHÈRES***

#### ***A) FERMETURE DE LA PÉRIODE***

146-06-21

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds ordonne que la période de vente aux enchères soit fermée.

#### ***B) OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VENTE***

ATTENDU les deux (2) terrains disponibles ayant les services municipaux (aqueduc, égout, pluvial);

ATTENDU QUE le conseil municipal a comme vision de développer ces endroits le plus rapidement possible et ainsi d'attirer de nouvelles familles dans notre municipalité;

ATTENDU QUE le développement économique et social fait partie des priorités dudit Conseil;

147-06-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc André Routhier et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à la majorité des conseillers présents que la

Municipalité procède à un appel de propositions **à compter du 8 juin 2021 10h00** pour la vente de ces deux (2) terrains résidentiels sis dans le nouveau développement situé sur la rue des Prés Nord ;

QUE cet appel de propositions se fasse conformément aux conditions énumérées dans le formulaire prévu pour déposer une offre d'achat (annexe A);

QU'UN avis public (annexe B) soit également publié (bureau municipal et site internet de la municipalité) pour diffuser cette annonce de propositions;

QUE les offres soient acceptées **jusqu'au 30 juin 2021, 16h00.**

### ***DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES :***

#### ***A) 70 RUE DION, DIANE NADEAU ET ERIC GUAY***

La demande de dérogation mineure vise la propriété de madame Diane Nadeau et de monsieur Eric Guay sise au 70, rue Dion, lot numéro 4 449 073 selon ce qui suit :

Dans le cadre d'un nouveau projet de construction d'une habitation unifamiliale et d'un garage détaché :

- Porter à 101m<sup>2</sup> (1080pi<sup>2</sup>) la superficie d'un garage détaché prescrite à 50m<sup>2</sup> (538pi<sup>2</sup>).
- Permettre que le garage détaché soit d'une hauteur de 23' (7m), alors que la hauteur de la maison n'est pas connue pour le moment.

ATTENDU QUE :

- Les conditions s'appliquant à cette demande sont décrites aux articles 1.1, 1.2, 1.3 et 2.1 du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme no 178;
- Après étude, les membres du Comité sont favorables à recommander au Conseil municipal l'acceptation de cette dérogation mineure.

ATTENDU QUE le conseil est en accord et accepte la suggestion du CCU qui est favorable à cette demande de dérogation mineure.

148-06-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que cette demande de dérogation au règlement de zonage numéro 175 article 8.2.2.4.1, relativement à la propriété du 70, rue Dion, soit acceptée et elle l'est, et que le tout soit régularisé via cette résolution.

#### ***B) 460, RUE PRINCIPALE, LOUISE BROUILLETTE ET MARTIN DUMAS***

La demande de dérogation mineure vise la propriété de madame Louise Brouillette et de monsieur Martin Dumas sise au 460, rue principale, lot numéro 4 449 058 selon ce qui suit :

- Permettre la présence de 2 bâtiments principaux sur un même terrain, soit l'habitation et le garage à convertir pour vente au détail d'équipements de ski alpin, incluant son entretien.
- Permettre que l'implantation du bâtiment existant à convertir se situe à 2.06m de la ligne latérale alors que prescrite à la hauteur du mur du bâtiment (à approximativement 2.44m).

\*Dans le but de convertir le bâtiment détaché accessoire en bâtiment principal commercial. L'activité de vente au détail (équipement de ski) étant autorisée dans la zone Ma3.

ATTENDU QUE :

- Les conditions s'appliquant à cette demande sont décrites aux articles 1.1, 1.2, 1.3 et 2.1 du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme no 178;
- Après étude, les membres du Comité sont favorables à recommander au Conseil municipal l'acceptation de cette dérogation mineure.

ATTENDU QUE le conseil est en accord et accepte la suggestion du CCU qui est favorable à cette demande de dérogation mineure.

149-06-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que cette demande de dérogation au règlement de zonage numéro 175, tableau 5.5.1., relativement à la propriété du 460, rue principale, soit acceptée et elle l'est, et que le tout soit régularisé via cette résolution.

***RENOUVELLEMENT MANDAT ANNUEL POUR LE RESPONSABLE DE L'URBANISME, / INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT***

150-06-21

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la nomination de monsieur Dominic Paradis à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement soit renouvelée selon les mêmes conditions incluant une indexation de 2.8% sur la rémunération pour une période de 1 an rétroactivement depuis le 16 mai 2021.

***DEMANDE D'AUTORISATION POUR UTILISATION NON AGRICOLE -EXPLOITATION D'UNE GRAVIÈRE/SABLIÈRE-LOT P-4 446 688***

ATTENDU QUE 9200-6659 Québec Inc. (Les excavations Lafontaine Inc.) désire présenter une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation pour une utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie des lots 4 446 688 du cadastre officiel du Québec, dans la municipalité de Saint-Jacques de Leeds, et totalisant environ 3.22 ha en superficie;

ATTENDU QUE cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concerne le renouvellement d'une demande (413454), autorisée par la Commission le 15 mai 2018, pour une utilisation à une fin autre qu'agricole, soit l'exploitation d'une gravière/ sablière;

ATTENDU QUE la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi;

ATTENDU QUE le lot 4 446 688 sur lequel sera situé la gravière est la propriété de Jonathan Bolduc.;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée ne nuira en aucun point aux activités agricoles environnantes des lots avoisinants;

ATTENDU QUE l'autorisation qui peut être accordée n'entraîne aucune conséquence durable sur les possibilités d'utilisation et le développement d'activités agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la demande ne comporte aucun élément susceptible d'amplifier les contraintes et effets résultant de l'application des lois relatives à la protection de l'environnement;

ATTENDU QUE les lots visés par la demande ne mettent pas en cause l'homogénéité des terres dans le secteur;

ATTENDU QUE l'utilisation non agricole vise l'extraction du matériel en place et la remise en état d'agriculture du site ainsi que son reboisement;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale existante et au schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches;

151-06-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis positif en regard à cette demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole visant une partie du lot 4 446 688 ayant une superficie d'environ 3.2 ha.

QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds confirme, et elle le confirme par les présentes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur et au schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches.

***APPUI AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) CONCERNANT LA GESTION DE L'AMIANTE ET LES RÉSIDUS MINIERS AMIANTÉS (RMA)***

CONSIDÉRANT QU'en octobre 2019, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec a été mandaté par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin d'établir l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés (RMA) au Québec et que le 24 juillet 2020, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charrette recevait le rapport final du BAPE;

CONSIDÉRANT QUE parmi les nombreuses recommandations des commissaires, certaines concernent directement le milieu municipal touché par la présence d'amiante;

CONSIDÉRANT QUE les travaux actuels de réflexion visant la suite à donner suite aux recommandations des commissaires relèvent du bureau du premier ministre, M. François Legault;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations des commissaires, en vue de l'adoption d'un nouveau cadre de valorisation des RMA par le Gouvernement du Québec, auront des impacts directs sur le développement actuel et futur de notre région;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont cours afin de développer ce nouveau cadre de valorisation des résidus miniers amiantés au sein de différents ministères;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont des Gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a la compétence du développement économique et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la démonstration a été faite lors des audiences du BAPE que la présence de résidus amiantés peut devenir un levier de développement majeur pour la région et le Québec, si le cadre de valorisation est adapté à la réalité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités travaillent activement depuis plusieurs années afin d'assurer la sécurité de leurs employés travaillant en présence de matériaux contenant de l'amiante, et qu'elle souhaite le faire en collaboration avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Thetford Mines a notamment fait de nombreuses propositions en lien avec l'amiante et la santé et sécurité au travail tenant compte de la réalité sur le terrain et du long historique de travail en présence de matériaux contenant de l'amiante;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Appalaches, la Société de développement économique de la région de Thetford (SDERT) et les municipalités participent activement avec le milieu afin de trouver des solutions innovantes et créatives afin de favoriser le développement régional;

CONSIDÉRANT l'historique de la région qui doit traiter quotidiennement avec la réalité des résidus miniers amiantés;

CONSIDÉRANT QUE les procédés et protocoles innovants mis en place par des organisations et des entreprises locales pour travailler avec les résidus miniers amiantés;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, ni la MRC des Appalaches, ni la SDERT, ni les municipalités et villes de la MRC des Appalaches et ni les municipalités et villes des autres MRC concernées ne participent aux réflexions actuelles;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités et villes du territoire souhaitent que la région fasse partie intégrante de ces tables de discussion;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Appalaches souhaite participer aux réflexions de façon constructive afin de faire partie des solutions avancées;

152-06-21

Il est proposé par M. Alexandre Malette ET APPUYÉ PAR M. René Breton et résolu à l'unanimité ce qui suit, à savoir :

Que les recommandations des commissaires dans le rapport final du BAPE soient au centre des discussions;

Que la MRC des Appalaches et la SDERT soient invitées à participer aux différentes discussions entourant la gestion des résidus miniers amiantés ayant lieu dans les différentes instances du Gouvernement du Québec;

Que la MRC des Appalaches invite les municipalités concernées à appuyer cette démarche de revendication d'une présence des instances municipales dans les discussions;

Que la MRC des Appalaches transmette cette résolution au bureau de M. François Legault, premier ministre du Québec, ainsi qu'une copie à Mme Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac, M. François Jacques, député de Mégantic, M. Samuel Poulin, député de Beauce-Sud, M. Luc Provençal, député de Beauce-Nord, M. Jonathan Bolduc, préfet de la MRC de Robert-Cliche, M. Mario Groleau, maire de Tring-Jonction, M. Hughes Grimard, préfet de la MRC des Sources et maire de Val-des-Sources.

## **LOISIRS ET CULTURE**

### ***CAMP DE JOUR SAISON 2021– PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET EMBAUCHE***

#### **A) *EMBAUCHE DU PERSONNEL***

153-06-21

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à la majorité des conseillers présents que madame Clara Malette et madame Ashley Powell soient embauchées comme monitrices au camp de jour saison 2021 selon les conditions de travail discutées.

Fait à noter, M. René Breton et M. Alexandre Malette se retirent des délibérations sur cette décision.

#### **B) *BUDGET PRÉVISIONNEL AVEC LES MESURES DE LA SANTÉ PUBLIQUE (COVID 19)***

***CONSIDÉRANT QUE*** la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds doit respecter les mesures préventives de la santé publique en ce qui a trait au COVID-19 et les ratios de groupe ;

***CONSIDÉRANT QUE*** la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds désire offrir les places de son camp de jour prioritairement aux résidents de Saint-Jacques-de-Leeds et ensuite aux familles qui étaient présentes l'année d'avant;

154-06-21

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité accepte le budget prévisionnel du camp de jour estival avec un profit estimé de 358.40\$.

#### ***INSTALLATION D'UNE THERMOPOMPE - SALLE AMICALE***

155-06-21

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte la soumission de Réfrigération Thetford en date du 20 mai 2021 au montant de 3,950 \$ plus les taxes applicables pour fournir et installer une thermopompe de marque Élios ayant une capacité de 36 000 BTU (pour une salle de 30 personnes environ) et un chauffage jusqu'à -20 Celsius incluant les éléments suivants :

- la main-d'œuvre, un support au sol et les manteaux divers
- une garantie de 10 ans sur les pièces charnières continues;

Que les crédits nécessaires à cette dépense soient pris à même le budget de l'année courante.

#### ***PROGRAMME POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES VERTS ET INCLUSIFS D'INFRASTRUCTURE CANADA - DEMANDE DE FINANCEMENT***

***CONSIDÉRANT QUE*** Le programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs d'Infrastructures Canada propose du financement pour des travaux de rénovation ou de construction ;

156-06-21

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds dépose un projet de rénovation de petite ou moyenne envergure d'un bâtiment communautaire au programme d'Infrastructures Canada.

***FÊTE DU CANADA***

La municipalité a reçu une aide financière de 1300\$ pour la tenue d'une activité d'ici septembre 2021

***DIVERS***

***LEVÉE DE LA SÉANCE***

157-06-21

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h10.

Philippe Chabot  
Maire

Sonia Tardif  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Philippe Chabot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Philippe Chabot, maire

***CERTIFICATION DE CRÉDIT***

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif  
Directrice générale et secrétaire-trésorière